

## Règlement intérieur

HÔTEL NH COLLECTION VICTORIA\*\*\*\* Mod. VILLE. Numéro d'enregistrement touristique H/GR/01287

Selon l'article 25 du décret-loi 13/2020 du 18 mai en Andalousie, les mesures relatives aux établissements hôteliers, aux conditions techniques et à la prestation des services incluent les règles obligatoires suivantes pour les utilisateurs des hôtels :

### A) CONDITIONS D'ACCES

L'accès et/ou le séjour dans l'établissement seront interdits dans les cas suivants :

- Lorsque le nombre d'utilisateurs dans l'établissement atteint la capacité maximale autorisée.
- Lorsque les horaires de fermeture des différentes zones commerciales ont été dépassés.
- Pour entrer dans les zones de l'hôtel, il est obligatoire de porter au minimum un t-shirt à manches courtes et un short. De plus, en raison du risque de chute, il est interdit de marcher pieds nus dans les espaces publics.
- Lorsque l'âge minimum requis pour entrer dans l'établissement, selon la réglementation en vigueur, n'est pas atteint.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux pour pouvoir séjourner à l'hôtel.
- Lorsque la personne ne respecte pas les conditions minimales d'hygiène.
- Lorsque la personne adopte une attitude violente, notamment si son comportement est agressif ou provoque des troubles, mettant en danger ou causant un inconfort aux autres clients ou au personnel de l'hôtel.
- Lorsque la personne porte des armes ou des objets pouvant être utilisés comme armes, sauf si elle appartient aux forces de sécurité ou à une entreprise privée de sécurité et qu'elle est en service.
- Les personnes sous l'influence de drogues, stupéfiants ou substances psychotropes, ou présentant des signes évidents d'intoxication alcoolique. De même, toute personne causant des dommages aux installations, provoquant des troubles ou du bruit perturbant la tranquillité et l'intimité des autres clients pourra être expulsée. Dans ce cas, l'hôtel pourra demander l'intervention des forces de l'ordre.
- Toute personne harcelant ou intimidant le personnel de l'hôtel, même en étant en pleine possession de ses facultés mentales, pourra être expulsée.

Dans ces cas, la personne concernée sera tenue de payer les frais engagés jusqu'au moment de l'interdiction d'accès ou de séjour dans l'établissement.

## **B) RÈGLES DE COEXISTENCE ET DE FONCTIONNEMENT**

- Les utilisateurs sont tenus de payer le montant des services contractés sur présentation de la facture.
- L'hôtel peut demander une garantie de paiement préalable par carte de crédit pour les services contractés, tant pour la totalité de la réservation que pour les éventuels extras.
- Deux personnes ne seront pas autorisées à séjourner dans une chambre double qui a été réservée comme chambre simple. Dans ce cas, le tarif fixé pour une double utilisation sera facturé.
- L'établissement dispose d'un coffre-fort de sécurité pour la garde de l'argent et des objets de valeur.
- Il est interdit de fumer dans tout l'établissement, sauf dans les zones désignées.
- Il est interdit d'emporter des aliments du buffet.
- Dans certaines circonstances, le personnel de service peut demander aux clients de présenter des pièces d'identité et des documents d'admission.
- La circulation et la présence au sein de l'établissement seront limitées aux zones réservées aux clients ; en aucun cas les invités ne pourront accéder aux chambres ou espaces réservés ou privés.

## **C) INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET LE RESPONSABLE QUE, LE CAS ÉCHÉANT, ILS DOIVENT CONTACTER POUR LES QUESTIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT.**

Dans tous les cas où vous avez des questions ou des préoccupations concernant le fonctionnement de notre Hôtel, vous pouvez contacter le personnel de la Réception ou l'équipe du Service Client, où ils les résoudront ou, à défaut, vous serez contacté par le personnel autorisé à résoudre votre question ou préoccupation ; Le directeur de l'hôtel en est la personne ultimement responsable.

#### **D) LISTE DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES FOURNIS PAR DES SOCIÉTÉS AUTRES QUE L'ENTITÉ EXPLOITANTE ET IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS RESPONSABLES DE LEUR FOURNITURE.**

Notre établissement propose des excursions, des services divers et des expériences fournis par des entreprises autres que l'exploitant de l'hôtel, dont vous pourrez vous renseigner à la Réception ou au Service Clientèle.

Cet hôtel n'est pas responsable des services fournis par ces sociétés.

#### **E) INFORMATIONS AUX UTILISATEURS SUR LES INSTALLATIONS OU SERVICES QUI PRÉSENTENT UN RISQUE ET LES MESURES DE SÉCURITÉ ADOPTÉES À CET ÉGARD.**

Toutes les installations et services de notre hôtel sont équipés de mesures qui favorisent ou garantissent votre sécurité à tout moment.

Toutefois, si vous pensez que l'utilisation d'une installation ou d'un service peut présenter un risque pour votre santé ou votre intégrité physique, nous vous invitons vivement à contacter notre service clientèle afin que nous puissions vous informer et répondre à toutes vos préoccupations.

#### **F) ADMISSION DES ANIMAUX ET CONDITIONS D'ADMISSION.**

L'hébergement des animaux de compagnie est soumis à une demande préalable, car les hôtels doivent respecter une limite sur le nombre d'animaux autorisés par nuit. Pour ce faire, veuillez contacter directement l'hôtel après la réservation.

Les exigences applicables à cet hôtel sont les suivantes :

- Chiens et chats admis
- 2 animaux maximum par chambre
- Poids maximum : 25 kg
- Tarif : selon la durée du séjour.

Ceci ne s'applique pas aux chiens guides, dont l'accès est gratuit et illimité, comme le prévoit la loi 5/1998 du 23 novembre, relative à l'utilisation de chiens guides en Andalousie par les personnes malvoyantes.

#### **G) DIVERS.**

- Gardez un œil sur vos bagages et contrôlez-les. Ne le laissez pas sans surveillance.
- Gardez la porte fermée lorsque vous êtes dans votre chambre.
- Avant de quitter la chambre, fermez la porte et vérifiez qu'elle est complètement verrouillée, même pour une absence de courte durée.
- Si vous constatez une détérioration ou une anomalie, veuillez contacter la réception.
- Veuillez respecter les zones où se trouvent les chambres pendant la nuit et les heures de sieste, et en général, évitez de faire du bruit inutile.
- Veuillez respecter les horaires d'ouverture de toutes les installations de l'hôtel.